



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MOVENTO***

de la société BAYER SAS

numéro de dossier n°2024-0668

Considérant que l'approbation de la substance active spirotétramate contenue dans le produit expire le 30 avril 2024, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Considérant l'intérêt de disposer de substances actives à modes d'action différents pour limiter l'apparition des phénomènes de résistance,

Considérant les périodes de développement et de nuisibilité des ravageurs des cultures pour lesquelles sont autorisés les produits à base de spirotétramate,

Considérant en conséquence que la situation particulière liée à la protection de ces cultures justifie l'octroi d'un délai d'utilisation des produits jusqu'au 31 octobre 2025,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 30 avril 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	MOVENTO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS CS 90106 16 rue Jean-Marie Leclair 69266 LYON CEDEX 09 France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	100 g/L - spirotétramate
Numéro d'intrant	2100106
Numéro d'AMM	2110086
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	30/04/2024
Date limite pour la vente et la distribution	31/10/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/10/2025

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2020-1198 et 2021-5484 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 29/04/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)